

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 04-03 du 28 mars 2024

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2023-2027 AVEC LA CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE - CHARGÉ.E.S DE COOPÉRATION – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°09-03 du 18 juin 2020 relative à l'approbation et signature du Schéma départemental petite enfance et parentalité 2020-2024, signé le 21 septembre 2020,

Vu la Convention d'Objectifs et de la Gestion (COG) 2023-2027 de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) signée le 10 juillet 2023,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

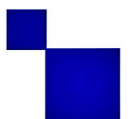
Vu sa délibération n°04-07 du 7 décembre 2023 approuvant la convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le soutien financier de la CAF de la Seine-Saint-Denis, d'un montant de 29 970,50 euros ;

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement, ci-annexée, à conclure avec la CAF de la Seine-Saint-Denis, au titre du pilotage du projet de territoire - chargé de coopération CTG ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer la dite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.